

Communes de
DUNKERQUE 59183
et de
GRANDE-SYNTHÉ 59271

Carte Environnementale



Pour information

PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Direction Départementale
des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 20/09/2014

Sources : Géomatiques Statistiques
(C) Cadastre / PA - Ddtp
Email : ddtm59@nord-pas.fr

LEGENDE

- Contour de commune
- Infrastructure**
 - Autoroute
 - Route Nationale
 - Route Départementale
 - Voie Férée
 - Voie Bruyante -Secteur de Bruit
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdlpr)
Source : C.GI 59
- Etablissements industriels / sols pollués**
 - Sites Basol (sols potentiellement pollués) Source : Dreal / Ddtp 59/ Brgm
- Patrimoine Naturel**
 - ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
 - Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie

Annexes

- Sols Pollués**

SDAGE est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appartenant aux acteurs des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Une fiche de site basol est concernée par une servitude d'utilité publique (SUP).

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'activités passées ou d'activités de subsol ou de pollution de subsol, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, agricoles ou non.
- Zones à dominantes humides du SDAGE**

Les documents d'urbanisme (PLU, PLU i et cartes communales) et les documents administratifs dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.

La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1:50 000) est donc fournie à titre indicatif, et invite la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides relatives (1), ainsi que les possibilités de préservation.

(1) Les documents de SDAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses détails.
- Znieff**

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente ainsi qu'assurer que possible des espèces rares, fauniques et floristiques, dont l'intérêt repose soit sur la présence d'espèces de grande ou d'importance communales, de 2 types de Znieff et soit l'intérêt de premier ordre d'un site en cours de modernisation.

Type I : secteurs de superficie en général faibles, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Voies Bruyantes - Secteur de bruit**

Les infrastructures de transport terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

 - les routes et axes routiers plus de 300 véhicules par jour,
 - les voies de chemin de fer à l'échelle de plus de 50 trains par jour,
 - les voies de chemin de fer à l'échelle de plus de 100 trains par jour,
 - les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou trolleybus par jour,
 - les infrastructures en projet sont également concernées (site public ou de fait) d'ouvrages d'ouvrage public ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général.

